

PROCEDURE TRAVAUX Réf. PTA-2024-03 APPLICABLE DANS LE DOMAINE DE GRANDCHAMP

POUR LE RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET L'OUVERTURE D'UNE TRANCHEE

Table des matières

DOMAINE D'APPLICATION	2
DEMARCHES A EFFECTUER PAR LE PROPRIETAIRE	2
PARTIE A SIGNER ET A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE	3
PARTIE A VISER ET A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE MANDATEE	5
Liste des fondamentaux	5
Cahier des charges	6
Spécifications techniques du raccordement	6
Tabouret, exemple en annexe 1 :	6
Tranchée sous-trottoir et sous-chaussée, coupe type en annexe 2 :	6
Dimensions	6
Réalisation du terrassement	6
Réalisation du branchement	7
La Canalisation	7
Signalisation du chantier	7
Engins de Chantier	7
Annexe 1: Tabouret	9
Annexe 2 : Coupe type de tranchée	10
Anneve 3 : Raccordement émissaire	11

PTA-2024-03 1/11

DOMAINE D'APPLICATION

- Ce document s'applique à tout propriétaire qui souhaite faire réaliser des travaux de branchement sur le réseau d'assainissement du Domaine de Grandchamp nécessitant la réalisation d'une tranchée étroite sous voirie et sous trottoir.
- Il doit être transmis à l'entrepreneur qui réalise les travaux pour signature et remis à l'ASA.
- Les travaux ne pourront avoir lieu qu'après accord de l'ASA de Grandchamp.
- Le Syndicat de l'ASA ne pourra émettre son avis qu'après réception et étude de l'ensemble des documents demandés.

DEMARCHES A EFFECTUER PAR LE PROPRIETAIRE

- Informer le syndicat de son projet; la fiche de renseignement et le présent cahier des charges lui sont alors remis par l'ASA
- Transmettre le présent cahier des charges à l'entreprise sélectionnée par le Propriétaire qui aura en charge la réalisation des travaux ;
- Demander à l'entrepreneur l'établissement d'un plan précis concernant le trajet du réseau qui sera enfoui dans la partie du Domaine ouverte au public ;
- Transmettre au syndicat de l'ASA :
 - o la fiche de renseignements et de taxe de raccordement signées
 - o le plan du trajet du réseau fourni par l'entrepreneur sélectionné
 - Le diamètre de la/les canalisation(s) à poser et la coupe cotée du projet
 - o le présent cahier des charges signé par l'entrepreneur qui s'engagera à conduire à conduire les travaux dans le respect de ce cahier des charges
- S'acquitter auprès du syndicat de la taxe de raccordement

PTA-2024-03 2/11

PARTIE A SIGNER ET A REMPLIR PAR LE PROPRIETAIRE

<u>Fiche de renseignements demande de raccordement au réseau d'assainissement dans le Domaine de Grandchamp</u>

PROPRIETAIRE		
NOM et Prénom :		
Adresse:		
Téléphone:	Email :	
PROPRIÉTÉ À RACCORDER		
Adresse:		
N° de parcelle cadastrale		
1. Généralité :		
a. La propriété est : 🗖 un pavillon	une copropriété (p	oréciser le nombre de logements / d'habitations :)
b. Le bâtiment est : 🗖 Construit	☐ En construction	
c. Le bâtiment est à l'angle de deux	rues : 🗖 OUI	□ NON
2. Cas d'une construction existante	e :	
d. Indiquer où sont évacuées :	les eaux usées (cuis	sine, sanitaire, WC):
	les eaux pluviales (toitures, drains, cour):
e. Le bâtiment comporte une fosse s	eptique : 🗖 OUI	□ NON
3. Cas d'une construction neuve ou	nroietée :	
N° du permis de construire :		Date de
délivrance:		
ENTREPRISES MANDATEES PC Nom:		
Téléphone :		
RENSEIGNEMENTS SUR LES E	FFLUENTS	
Nature des éléments rejetés :		
• •	non	
•		
		itif
DOCUMENTS A FOURNIR		
 Plan du projet 		
 Diamètre de la/les canalisati 	on(s) à poser	
 Coupe côtée du projet 		
Cahier des charges de l'ASATaxe de droit au raccordeme		ur
Fait à, le,	Signature	

PTA-2024-03 3/11

RACCORDEMENT AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DANS LE DOMAINE DE GRANDCHAMP

TAXE DE DROIT AU RACCORDEMENT

J e, soussigné,	
Demeurant	
Demande l'autorisation de raccorder au ré	éseau d'égouts la propriété située
	du Règlement de Service de l'ASA, je déclare avoir pris ments particuliers aux égouts du Domaine donnent lieu au
	t est actuellement de 1 100 € TTC (mille cent euros) fixé La facture sera émise par l'ASA et à régler au Service de nt Germain En Laye.
Je déclare avoir pris connaissance des s les respecter.	pécifications techniques de raccordement et m'engage à
Fait le,	A
Signature :	

PTA-2024-03 4/11

PARTIE A VISER ET A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE MANDATEE

Liste des fondamentaux

Les Obligations :

- Accord de l'ASA de Grandchamp sur le tracé du branchement
- Demande de DICT à faire aux concessionnaires
- Demande d'arrêté de circulation auprès de la Mairie
- Tranchée réalisée et bouchée conformément aux indications du cahier des charges
- Tranchée rebouchée :
 - Compactage par passe de 30cm de remblais
 - Lit de pose en sablon (10cm d'épaisseur)
 - o Enrobage de la canalisation (30cm) au-dessus de la génératrice supérieure
 - en grave béton concassée 0/20 (ou 0/31.5) avec bordereau de livraison sur une épaisseur de 35cm
 - Béton bitumineux type BBSG0/10 sur 6cm d'épaisseur minimum sur une largeur avec un débord d'au moins 15cm de part et d'autre de la tranchée
- Pose d'un tabouret en bordure de propriété type RB360
- Découpe à la scie cloche ou tronçonneuse de l'émissaire principal avec mise en place d'un joint forshéda ou raccord multimatériau de type connex de chez Funke ou similaire (Fiche technique à faire valider par l'ASA)
- Canalisation de type PVC bipeau CR16 :
 - DN160 pour les Eaux Pluviales
 - o DN160 pour les Eaux Usées
 - Canalisation en fonte si la canalisation à moins de 60cm de recouvrement
 - Pente de la canalisation au moins 1.5% les Eaux Pluviales
 - o Pente de la canalisation au moins 2% les Eaux Usées
- Fourniture d'un plan de récolement côté

Les interdits

- Ré utilisation des matériaux de fouille pour remblayer la tranchée
- Branchement débordant dans l'émissaire
- Casse à la masse de l'émissaire

PTA-2024-03 5/11

Cahier des charges

Spécifications techniques du raccordement

La réalisation du raccordement comporte trois chapitres principaux

- 1. Un tabouret en limite de propriété (annexe 1)
- 2. Une tranchée sous trottoir et sous chaussée (annexe 2)
- 3. La canalisation

Tabouret, exemple en annexe 1:

Cet équipement est obligatoire ;

Il permet de prévoir des opérations sur la partie cotée voirie sans détérioration de la chaussée

Il sera muni d'un tampon plein en fonte de classe 125KN minimum et la pose se fera sur trottoir en bordure de propriété

Voir installation type en annexe 1

Tranchée sous-trottoir et sous-chaussée, coupe type en annexe 2 :

Dimensions

- Profondeur 2 m
- Largeur Partie Basse 1m
- 200 mm passage tuyau
- 2x 200 mm autour de la canalisation
- 2 x 200 mm de blindage
- Largeur Partie Haute 1,5 m

Réalisation du terrassement

- Evacuation de tous les déblais à l'origine de la fouille, exception faite des bordures de trottoirs et éventuels pavés de blocage qui devront être conservés pour remise en place à l'identique.
- Remblai de la fouille en béton concassé, matériau connu acheté en centrale, avec compactage qualité
 Q3
- Le bordereau de livraison de matériau devra être obligatoirement fourni à l'ASA.
- Le compactage en fonction du matériel utilisé devra respecter le nombre de passes donné par l'abaque à fournir par l'entrepreneur
- Traitement de la partie haute
 - Sous couche sur 35 cm en grave béton concassé, compacté qualité Q2
 - Partie chaussée en béton bitumineux type BBSG 0/10 de 6cm d'épaisseur minimum
- Remise en état du caniveau et trottoir à l'identique. Si les pavés de blocage et bordures de trottoir sont détériorées celles- ci devront être remplacées.

PTA-2024-03 6/11

Réalisation du branchement

 Transmission à l'ASA de Grandchamp d'une vidéo ou photographie pour justifier l'absence de débord dans l'émissaire

La Canalisation

- Diamètre minimum 160 mm Type PVC bipeau CR16 En fonte si la couverture de la canalisation est de moins de 60 cm
- Le raccordement de la canalisation PVC à l'émissaire se fera par découpe de ce dernier à la scie cloche ou tronçonneuse (annexe 3). Toute casse à la masse de l'émissaire est proscrite.
- Le branchement de la canalisation PVC devra se faire sans débords
- Protection de la canalisation

Signalisation du chantier

- Le minimum de gênes sera apporté aussi bien à la circulation sur la voie publique qu'à l'accès des propriétés riveraines.
- Toutes les mesures à prendre le seront aux frais, risques et périls de l'entrepreneur. Elles comportent notamment l'établissement, l'entretien, le fonctionnement et l'enlèvement de tous les dispositifs diurnes et nocturnes de barrages, déviations, passages provisoires, protections, pilotage, gardiennage et signalisation.
- L'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions de l'instruction ministérielle des 10 et 15 juillet 1974 sur la signalisation routière.
- Ces prescriptions sont applicables dès l'ouverture du chantier sans qu'il soit besoin d'ordre de service.
- Pour le cas de mise en dépôt provisoire, l'entrepreneur prendra toutes dispositions afin de ne pas condamner les accès des propriétés riveraines. Les précautions de sécurité et de signalisation de dépôt seront observées, ainsi que toutes celles relatives à la bonne conservation des matériaux et fournitures entreposées dont l'entrepreneur reste entièrement responsable.

Engins de Chantier

Les caractéristiques des voiries du Domaine de Grandchamp ne permettent pas le passage de véhicules lourds, les engins de chantier ne doivent pas dépasser un PTAC de 3,5t (cf. arrêté municipal ST 21- 153 «Restriction de circulation dans le Domaine de Grandchamp »).

Les fouilles pourront être effectuées par des mini pelles amenées sur plateau avec un PTAC de 3,5t maximum. L'évacuation des matériaux et l'amenée des constituants nécessaires à la reconstruction de la voirie se feront par petit porteur de PTAC de 3,5t maximum.

Dans tous les cas un plan de circulation sera communiqué à l'entrepreneur, plan auquel il devra se conformer.

L'agent de sécurité du Domaine en cas de non-respect de cette procédure, notamment sur les chapitres Engins de Chantier et Sécurité a pour mission d'intervenir afin que les actions correctives soient entreprises par l'entrepreneur. L'ASA du Domaine de Grandchamp se réserve le droit de demander un arrêt de chantier.

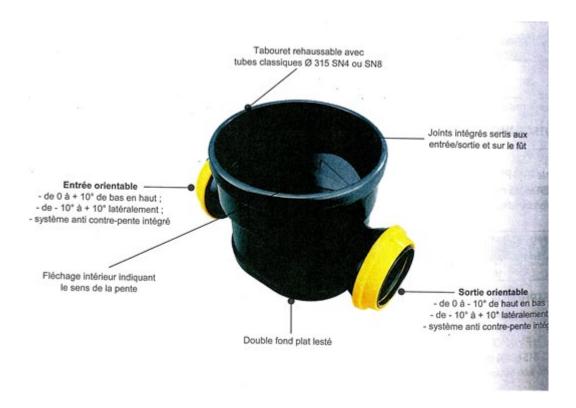
PTA-2024-03 7/11

Je soussigné
agissant en qualité de
pour le compte de l'entreprise
Adresse :
Téléphone : E-Mail :
 M'engage à : Justifier de ma qualification en matière de travaux d'assainissement (carte professionnelle FNTP) Effectuer les DT-DICT Respecter la limitation de tonnage des engins de chantier (PTAC de 3,5t maximum) Suivre les prescriptions techniques du raccordement décrites dans ce cahier des charges et faire valider préalablement toute modification significative du projet Transmettre à l'ASA de Grandchamp d'une vidéo ou photographie pour justifier l'absence de débord dans l'émissaire Fournir le bordereau de livraison de matériau à l'ASA de Grandchamp Suivre les prescriptions de réalisation du terrassement Informer le syndicat de l'ASA de Grandchamp du début des travaux au moins 15 jours à l'avance Mettre en place et respecter l'ensemble des mesures de protection des travailleurs définies dans le Code du Travail
Pour les travaux suivants :
Nature des travaux :
Localisation des travaux :
Date souhaitée pour les travaux :
Fait à : Le/
Signature :

NB : Les fondamentaux, le cahier des charges et les annexes doivent être paraphés.

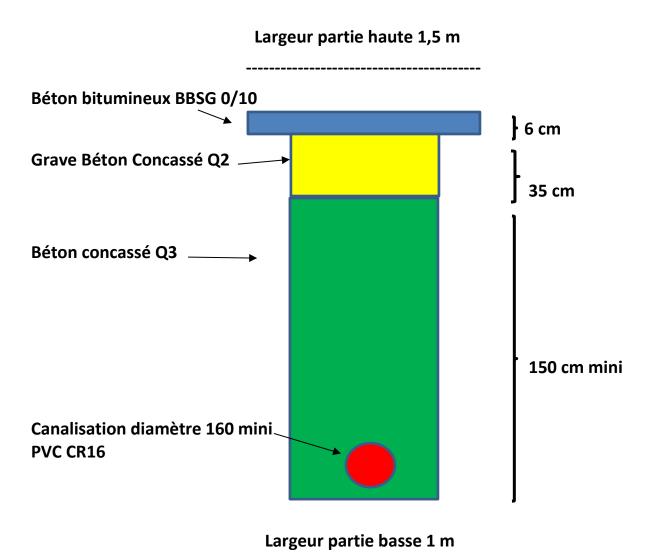
PTA-2024-03 8/11

Annexe 1: Tabouret



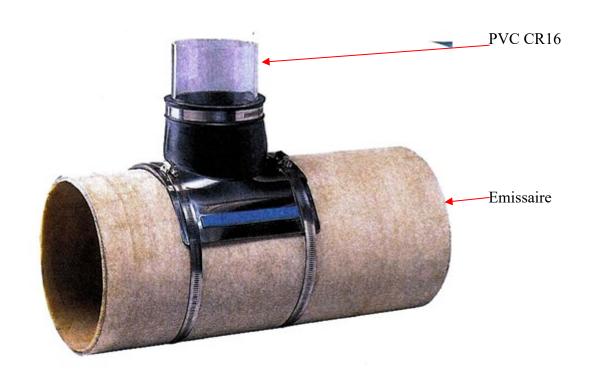
PTA-2024-03 9/11

Annexe 2 : Coupe type de tranchée



PTA-2024-03 10/11

Annexe 3: Raccordement émissaire



DESCRIPTION DU PRODUIT:

Piquage 100 - 125 - 160 - 200

Tout collecteur DN 160 à 2000

Tenue à la pression de 0,6 bar

Joint EPDM et bandes inox AISI 304 (A2)

Piquage sur tous les matériaux lisses

PTA-2024-03 11/11